



La commune de Champcueil recrute :

1 animateur/animateur enfance
Temps non complet (28/35^{ème})

A compter du 1^{er} octobre 2022

Description du Poste :

Rattaché (e) au service enfance et au sein d'une équipe d'animation, vos missions seront les suivantes :

- Accueillir les enfants au sein des structures de l'enfance : accueil périscolaire du matin, du soir et des mercredis, accueil de loisirs durant les vacances, séjour court).
- Récupérer les enfants au sein des écoles et les encadrer durant le service de restauration scolaire.
- Concevoir et proposer des activités récréatives et de loisirs aux enfants dans le cadre du projet éducatif de la commune et du projet pédagogique.
- Concevoir des projets d'animation conformes au projet pédagogique.
- Préparer l'espace d'animation destiné aux enfants.
- Organiser et adapter les séances d'animation selon le déroulement de la journée et l'âge des enfants.
- Surveiller le déroulement de l'activité et veiller au respect des consignes de jeux, des règles de vie sociale.
- Encadrer et animer un groupe d'enfants tout en étant garant de leur sécurité affective et morale.
- Animer dans le cadre de séjour court.
- Organiser et animer des veillées ou des projets sportifs, culturels, manifestations.
- Respecter les règles d'hygiène et le protocole sanitaire en vigueur.

Profil souhaité/ compétences requises :

- Une formation dans le secteur de l'enfance, CAP enfance, BAFA ou première expérience similaire, serait fortement appréciée.
 - Patience, responsabilité, écoute, vigilance, dynamisme sont des qualités essentielles.
 - Capacité pédagogiques affirmées.
 - Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
 - Autonomie, gaieté.
 - Capacité à proposer des activités ludiques, manuelles, sportives, d'éveil, scientifiques artistiques.
 - Sens du travail en équipe, qualités relationnelles.
 - Être consciencieux, rigoureux, ponctuels, assidus et disponible.
 - Être discret et avoir une bonne présentation.
- Permis de conduire (Permis B).

Conditions :

- Emploi à pourvoir **le 1er octobre 2022.**
- Temps de travail : **28 heures** (horaires annualisés selon le cycle scolaire et le cycle des vacances scolaires)
- Lieu de travail : **Champcueil**

- **Fondement juridique :**

Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article L332-14 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-2 loi 84-53)

Pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Une déclaration doit être saisie, et le recrutement d'un contractuel ne peut être effectué que sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir au terme de la première année. Une déclaration doit être saisie, y compris dans le cas du renouvellement d'un contrat.

Votre lettre de candidature et votre curriculum vitae est à adresser à :

Madame le Maire
4, rue Royale
91750 CHAMPCUEIL

Pour tous renseignements, veuillez contacter : Mme Véronique SAUSSOL
Service des Ressources Humaines au 01.64.99.24.96 ou Mme Delphine BRUNET, Coordinatrice du
service enfance au 01.64.99.78.97